

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 21.11.2024

. d'affichage : 21.11.2024

N° de la délibération : 2024-170

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 50

. votants : 56

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, MM. DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, Mme GENSE Caroline, MM. GRAVET Jacques, HINAUT Guy, JOLY Vincent, MM. MARTIN Michel, MERESSE Christian, MUSEUX Gérard, RICHARD Jean-Edouard, Mmes VASSEUR Julie, VERGULDEZONE Nathalie,

M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à Mme SPRYSCH Aline.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.

M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.

M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.

Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. DUCAMPS Thomas.

Mme VERGULDEZONE Nathalie avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.

Mme GENSE Caroline représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.

M. GRAVET Jacques représenté par Mme ZURICH Christine, suppléante.

Secrétaire de séance : M. WISSOCQ Jean-Marc

OBJET :

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**  
**ACQUISITION DE LA PARCELLE ZC 72 SITUÉE À NESLE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

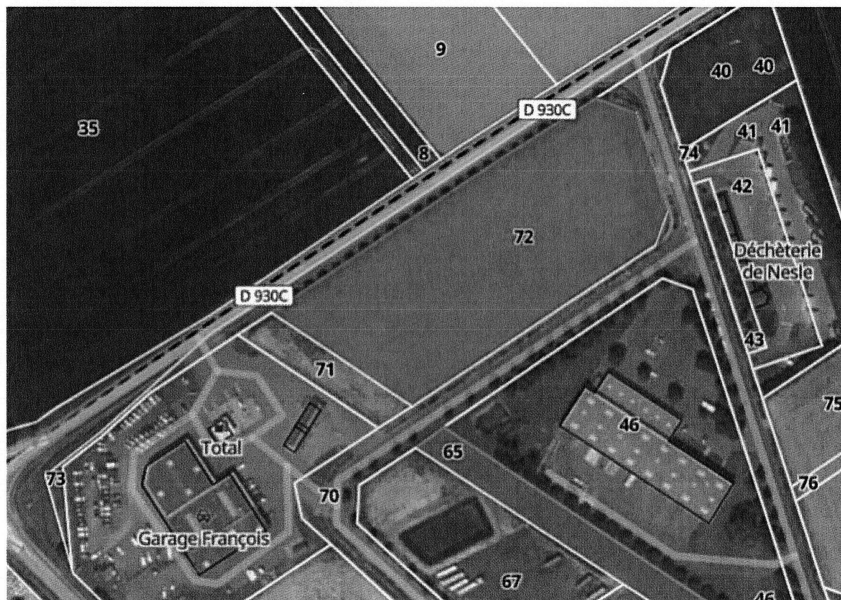
Considérant que la Communauté de Communes de l'Est de la Somme souhaite acquérir la parcelle ZC 72 située à Nesle, d'une superficie de 11 677 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI des 4J,

Considérant que le prix d'achat est fixé à 15 € hors taxe net vendeur par mètre carré,

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique en date du 18 septembre 2024,

Vu l'avis des domaines déposé le 18 octobre 2024,

Considérant que, le délai d'un mois étant dépassé, la Communauté de Communes est en droit de procéder à la cession,



Le Conseil Communautaire,

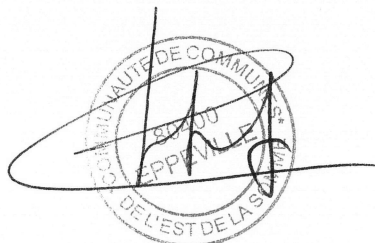
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. approuve l'achat de la parcelle ZC 72 (11 677 m<sup>2</sup>) située à Nesle, à la SCI des 4J, pour un montant total de 175 155 € hors taxe net vendeur,

. précise que les frais notariés afférents à cet achat seront pris en charge par la Communauté de Communes,

. autorise le Président ou le Vice-Président Jean-Marc Wissocq à signer tout acte nécessaire à l'acquisition de la parcelle et à prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,